



13 rue Bonaparte 75006 PARIS

Communiqué :

L'Union des Médecins Ostéopathes s'élève avec vigueur contre le projet d'amendement sénatorial à la loi HPTS concernant l'allongement de la durée des études des écoles d'ostéopathie destinées aux non professionnels de santé.

Si celui-ci était adopté, il remettrait totalement en question l'équilibre trouvé par les décrets du 27 mars 2007 et validé par le conseil d'État en janvier 2008. Une telle décision mettrait à mal l'organisation sanitaire de la France et des différentes professions de santé.

L'UMO appelle l'ensemble des sénateurs à faire preuve de vigilance sur ce point.

Docteur Corinne LE SAUDER,
Présidente du SNMO
Syndicat National des Médecins Ostéopathes

Docteur Jean Louis MATHIEU
Président du SMMOF
Syndicat de Médecine Manuelle Ostéopathie de France

Docteur Bruno BUREL,
Président d'Ostéos de France
Association des Médecins Ostéopathes de France